est ontièrement ignerée. La société d'hygiène doit par l'entremise de son journal de s'occuper des intérêts sanitaires de la renseigner les familles sur l'hygiène de Province de Québec devrait s'addresser iml'enfance. Non sculement les parents sont médiatement aux maires des principales muobligés d'avoir religieusement soin de nicipalités de la Province de Québec, afin leursenfants; mais ils y sont matériellement d'engager ces municipalités à souscrire au intéressés, ils seront tot ou tard récompei journal d'hygiène, et aussi afin de nommer sés des soins qu'ils prodigueront à leurs dans chacune de ces municipalités un méenfants tant dans l'enfance que dans l'ado- decin qui ferait aux rélacteurs, chaque lescence. Un enfant bien élevé est tou mois rapport du nombre des naissances, jours reconnaissant et a tous les égards mariage, et décès, des causes de décès au pour ses vieux parents. Si nous vou-tant qu'il sera possible de le faire, avec lons répandre les bienfaits de l'hygiè | quelques remarques sur les maladies coune, il faut de toute nécessité introduire rantes et l'état sanitaire de ces diverses cette science dans les écoles : d'abord pour municipalités ; ces rapports seraiont pusauvegarder la santé des élèves pendant leurs études, puis en leur enseignant les pourraient manquer d'intéresser ceux qui notions d'hygiène, ils sauront éviter ce qui pourrait être nuisible au corps et à l'esprit.

Je suis bien aise de pouvoir annoncer que le conseil d'hygiène de la ville s'est déjà mis en rapport avec les commissaires et de statistiques. des écoles dans le but de prendre des mesures pour empêcher la propagation des cipalités de la ville de Québec, de Trois-Rimaladies contagieuses parmi les élèves. Ces messieurs ont décidé de donner instruction aux surintendants des écoles de faire rapport au Bureau de Santé des cas de de Montréal, et autres municipalités où il maladies contagiouses qui pourraient se déclaror chez les élèves, et même de ne répondre au désir de la société d'hygiène recevoir aucun élève qui aurait dans sa de la Province de Québec. famille de ces maladies, à moins d'un certificat de médecin attestant qu'il n'y a mutuellement intéressées à faire observer plus de danger de repandre la contagion.] Les autorités sanitaires, se proposent de plus, d'adressor une circulaire aux surin- séra ce qui peurrait bien ne pas être imtendents des écoles et d'autres maisons possible, nous devons être prets à faire face d'éducation contenant les principales règles de l'hygiène des écoles et ayant surtout rapport au drainage, à la ventiletion, à l'espace que doivent avoir les élèves dans les classes, les dortoirs, et à tous les soins qu'on doit apporter pour maintenir les principales municipalités de la Province élèves en bonne santé.

La Société d'Hygiène ayant pour but bliés dans ce journal d'hygiène et ne s'occupent de cette science.

Nous pourrions alors faire la comparaison de l'état sanitaire de ess diverses municipalités ce qui ne pourrait manquer d'intéresser ceux qui s'occupent d'hygiène

Nous devous avoir l'espoir que les munivières, Sorel, Berthior, Pt Lévis, Rimouski, Kamouraska, St-Jean, St-Hyacinthe, Joliette, les municipalités circonvoisines se publie un journal, se feront un devoir de

Les municipalités de la Province sont les lois de l'hygiène pour toute la Province et dans l'attente d'une visite du choà ce terrible fléau. Si nous en sommes exempts, la santé publique y aura toujours gagné. Les précartions de salubrité que l'on prendrait, tendront à diminuer considérablement les causes de mortalité. Les sont intéressées à créer des conseils d'hy-